



Accès à l'électricité en milieu rural : *Quels besoins et quels moyens ?*

Loin d'être inexistant, le financement des projets d'accès à l'énergie pour le développement des populations les plus isolées pourrait être significativement amélioré. Hélas, la tendance actuelle ne donne pas à voir les évolutions que les acteurs de terrain, dont les ONG, appellent de leurs vœux.

Alors qu'il faudrait multiplier les actions, les ONG sont aujourd'hui confrontées à des difficultés d'ordre financier mettant en péril leur capacité à agir et à étendre leurs programmes.

- **La rareté des financements actuels**

Les projets et les besoins ne manquent pas, mais les ressources nécessaires ne sont pas à la hauteur du défi. Alors qu'il faudrait environ 30 Md\$/an jusqu'à 2030 pour l'électrification de l'Afrique subsaharienne¹, les fonds mobilisés jusqu'à présent par les principaux bailleurs multilatéraux ou nationaux, publics ou privés (notamment Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, Agences de développement, fondations) sont au mieux dix fois inférieurs à cet objectif.

- **L'inadéquation croissante des financements**

Ils sont adaptés à des contextes où le niveau de revenu, même faible, permet une *approche de marché*. Ainsi, de nombreux organismes de financement proposent des prêts ou au mieux un mix prêt / don (blending). Cette approche est pertinente lorsque des investisseurs sont en mesure, grâce aux marges dégagées, de rembourser des prêts à taux préférentiels concédés par les bailleurs.

De rares exceptions perdurent encore, comme celle de l'Agence de développement britannique DFID qui privilégie la subvention par rapport au prêt. La Commission européenne a cessé le programme « Facilité Energie » qui octroyait, de 2007 à 2013, des subventions aux secteurs privé et associatif, pour créer le dispositif « ElectriFi », orienté vers les investisseurs privés et privilégiant le prêt, instrument inadapté à l'électrification rurale. Les pouvoirs publics français, à l'exception notable mais ponctuelle de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ont arrêté tout appui financier à la filière et ses acteurs.

Dans le secteur privé, nombre de grands groupes industriels privilégient aujourd'hui des initiatives en interne dans le cadre de leur politique RSE et ne considèrent pas les questions d'acceptation sociale et de pérennité comme indispensables.

¹ Source : Agence Internationale de l'Energie, *World Energy Statistics and Balance* (2012),

- **Des mécanismes de recherche de fonds trop complexes**

La complexité et la temporalité des mécanismes actuels de recherche de fonds induisent des coûts de transaction élevés. Là où des sources de subventions existent (fondations, financements publics locaux et agences de développement...), les dispositifs d'appel à projets les émiettent (multiplicité de guichets portant sur de faibles montants), les renchérissement (lourdeur et diversité des processus de décision) et les contraignent dans le temps en raison de la priorité souvent donnée à des projets d'envergure ponctuelle, de courte durée et à visibilité immédiate.

Les fondations d'entreprise, elles même, ont adopté la procédure d'appel à propositions annuel. Elle requiert un travail de préparation répétitif et consommateur de temps, mobilisant les ressources propres de structures associatives qui, par nature, ne dégagent aucun bénéfice de leurs activités.

Subventions plus importantes, visibilité pluriannuelle, souplesse des dispositifs, mutualisation, c'est à ce prix que les initiatives d'électrification rurale pourront changer d'échelle.